

Paris, le 8 janvier 2021

Monsieur Olivier Véran  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
Ministère  
14 avenue Duquesne  
75007 PARIS

Objet : Stratégie vaccinale

Monsieur le Ministre,

Mardi 5 janvier, vous avez donné un nouvel élan à la stratégie vaccinale autour du triptyque « amplifier, accélérer et simplifier ». Cette amplification de la stratégie permettait déjà, depuis le 4 janvier, de vacciner les soignants de plus de 50 ans, qu'ils soient en ville ou à l'hôpital et, depuis le 5 janvier, de vacciner les pompiers et les aides à domicile de plus de 50 ans également. Au cours de la conférence de presse du 7 janvier, il a également été annoncé l'élargissement aux professionnels de plus de 50 ans et présentant une comorbidité, pour les professionnels intervenant dans les établissements pour les personnes en situation de handicap. Cet accroissement et cette accélération des personnes pouvant être vaccinées constituent une bonne décision, que nous saluons.

Néanmoins, la première période de la crise sanitaire et le confinement, ont démontré que l'ensemble des professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social ont été confrontés, en première ligne, au risque sanitaire. Que ce soient les professions de la protection de l'enfance dans les maisons d'enfants à caractère social accueillant des jeunes en souffrances psychologiques ou en risque de violence, que ce soient les intervenants du secteur socio-judiciaire, ou encore les professionnels de la petite enfance qui accueillent les jeunes enfants en structure collective, ainsi que les professionnels dans les structures d'hébergement pour des personnes désocialisées, tous, au risque de leur santé parfois, ont maintenu l'accompagnement et la prise en charge des personnes accueillies. Ces structures accueillent des personnes en situation de fragilité pour des raisons qui peuvent tenir à leur santé, à leur âge, à leurs difficultés sociales ou familiales, pour qui les mesures de sécurité sanitaire peuvent être difficiles à respecter.

Il est donc essentiel, pour que ces professionnels puissent, en toute sécurité, continuer leurs activités essentielles dans l'accompagnement des plus précaires et vulnérables, de leur permettre d'accéder au plus vite, à l'instar des soignants en établissements sanitaires ou d'Ehpad, à la vaccination.

./...

Nous demandons donc que ces professionnels, dans les mêmes conditions d'âge et de comorbidités à risque de forme grave de Covid-19, puissent être inscrits dans la première vague de vaccination et en conséquence, d'inclure ces personnels aux prioritaires, tel qu'élargi dernièrement.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, Monsieur le Ministre, de croire en l'assurance de nos sentiments les plus respectueux.



Patrick DOUTRELIGNE  
Président de l'Uniopss

Copies :

Monsieur Eric DUPOND-MORETTI, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux

Madame Emmanuelle WARGON, Ministre Déléguée chargée du Logement

Madame Brigitte BOURGUIGNON, Ministre déléguée chargée de l'Autonomie

Madame Sophie CLUZEL, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées.

Monsieur Adrien TAQUET, Secrétaire d'Etat chargé de la Protection de l'enfance